

Marche Public de Techniques de l'Information et de la Communication (TIC)

Sites internet du Centre des monuments nationaux

**Conception, développement et tierce maintenance applicative de la plateforme
IBEXA**

Règlement de la Consultation (RC)

Phase candidatures

Date et heure limites de remise des candidatures : Lundi 16 juin 2025 à 12h00

IMPORTANT : En application de l'article R 2132-7 du Code de la commande publique, les candidatures doivent être transmises uniquement par voie électronique.

NUMÉRO DU MARCHÉ : 25-190-103

PROCEDURE DE PASSATION : Procédure avec négociation en application des articles L.2124-3 et R.2124-3.3 du code de la commande publique

POUVOIR ADJUDICATEUR : Centre des monuments nationaux – Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine – 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des monuments nationaux

SERVICE GESTIONNAIRE DU MARCHÉ : Mission des Systèmes d'Information et de Communication (MSIC)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Pouvoir adjudicateur.....	3
1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur.....	3
1.2 Type de pouvoir adjudicateur.....	3
ARTICLE 2. Objet de la consultation.....	3
2.1 Contexte.....	3
2.2 Projet.....	8
2.3 Objet du marché.....	8
2.4 Procédure de passation.....	8
ARTICLE 3. Dispositions générales.....	8
3.1 Durée du marché.....	8
3.2 Modalités de financement et de paiement.....	9
3.3 Forme juridique de l'attributaire.....	9
3.4 Délai de validité des offres.....	9
ARTICLE 4. Déroulement de la procédure.....	9
4.1 Phase candidature.....	10
4.2 Phase offre.....	10
ARTICLE 5. Dossier de consultation.....	10
5.1 Contenu du dossier de consultation.....	10
5.2 Mise à disposition du dossier de candidature par voie électronique.....	11
5.3 Modification de détail au dossier de consultation.....	11
ARTICLE 6. Présentation des candidatures.....	11
6.1 Documents à produire.....	11
6.2 Compléments à apporter au dossier de candidature.....	13
6.3 Conditions d'envoi ou de remise des candidatures.....	13
ARTICLE 7. Examen des candidatures.....	14
ARTICLE 8. Renseignements sur la dématérialisation – Utilisation PLACE.....	15
ARTICLE 9. Renseignements complémentaires.....	15
ARTICLE 10. Annexe n°1 : Résumé CCTP : Conception, développements fonctionnels, tierce maintenance applicative.....	16

ARTICLE 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Centre des monuments nationaux

Hôtel de Sully
62, rue Saint-Antoine
75186 Paris Cedex 04

1.2 Type de pouvoir adjudicateur

Le Centre des monuments nationaux est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Le pouvoir adjudicateur est représenté par le Président du Centre des monuments nationaux.

ARTICLE 2. Objet de la consultation

2.1 Contexte

2.1.1 Présentation du CMN

Accueillant près de 10 millions de visiteurs par an dans plus d'une centaine de monuments et plus de 60 parcs et jardins, le Centre des monuments nationaux (CMN) est le premier opérateur public culturel et touristique en France et connaît depuis plusieurs années des records de fréquentation.

2.1.2 Missions

Établissement centenaire, héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, le Centre des monuments nationaux est un établissement public rattaché au ministère de la Culture qui protège les monuments historiques présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art.

Le code du patrimoine confie au CMN trois grandes missions complémentaires : la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Dans l'exercice de ces missions, le CMN veille au respect de trois exigences fondamentales :

- Le respect du patrimoine (monuments, collections, parcs et espaces naturels) et le souci permanent de sa transmission aux générations futures ;
- Le partage avec tous les publics et la volonté de rendre le patrimoine accessible au plus grand nombre par tous moyens appropriés ;
- Le souhait de mettre les monuments au service du développement culturel, économique et social des territoires.

Ses missions peuvent être détaillées comme suit :

- Conserver, restaurer et entretenir, les monuments et les collections placés sous sa responsabilité en y conduisant, sous le contrôle scientifique et technique des services du ministère de la Culture des opérations visant à prévenir leur dégradation et à étendre leur durée de vie.
- Ouvrir à la visite et animer près de 100 monuments nationaux appartenant à l'État et répartis sur l'ensemble du territoire. Le CMN a pour vocation de rendre ces monuments accessibles au plus grand nombre, notamment aux publics prioritaires (éloignés de la culture ou en situation de handicap), et de contribuer à la politique d'éducation artistique et culturelle, notamment par l'accueil de nombreux publics scolaires.
- Favoriser, avec près de 400 manifestations par an, la participation des monuments nationaux à la vie culturelle et au développement du tourisme, en concertation avec les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les réseaux d'institutions culturelles.
- Assurer une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine et contribuer ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine par l'édition de guides de visite, de beaux livres, d'ouvrages photographiques et ouvrages de vulgarisation, de monographies d'architectes ou d'édifices, de textes théoriques, techniques ou scientifiques, de livres pour enfants, d'ouvrages pour aveugles et malvoyants et pour sourds et malentendants.

2.1.3 Historique du projet Internet

En 2015 le CMN lançait 100 sites, un pour chacun de ses monuments, unifiés autour d'une même charte graphique et éditoriale et d'un site institutionnel.

En 2023, le CMN a procédé à une refonte de ses sites Internet en veillant à résoudre 3 difficultés majeures :

- Obsolescence technique
- Ergonomie vieillissante
- Faible profondeur de contenus

Le CMN s'est engagé dans cette dernière refonte à repositionner les utilisateurs finaux dans le processus de conception. Les équipes des différents services et monuments tout comme les publics visés (familles, passionnés, enseignants, professionnels du tourisme) ont donc pu s'exprimer et participer au processus.

L'établissement est ainsi entré dans une phase d'amélioration continue de ses sites.

2.1.4 Description du dispositif actuel

L'usine à sites web supporte le site institutionnel de l'établissement et les sites des monuments.

- Site institutionnel du Centre des monuments nationaux : <https://www.monuments-nationaux.fr> constitué des rubriques suivantes
 - o Une carte/liste des monuments du CMN
 - o Le magazine, regroupant des contenus transversaux pérennes

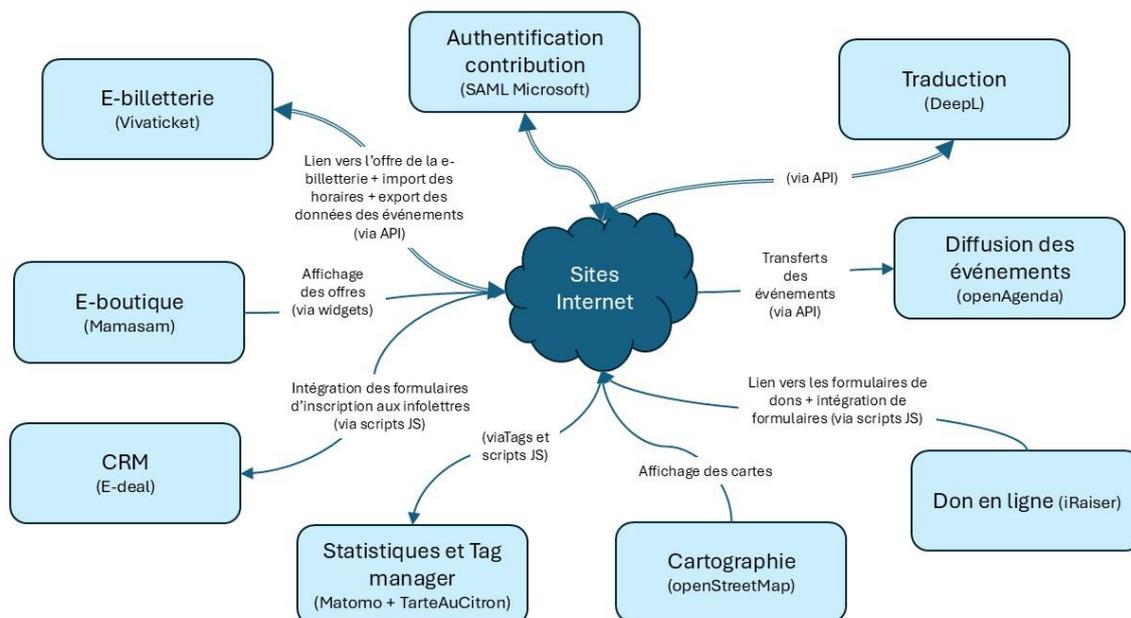
- Innovation offrant un aperçu des actions menées par l'établissement dans le cadre de l'incubateur du patrimoine, des projets d'innovation (numérisation de monuments, etc.), tiers-lieux
- Formations et expertise où est mis en avant le CMN Institut, centre de formation dédié aux métiers du patrimoine et des lieux culturels
- Éditions du patrimoine (catalogue et collections)
- Agenda dans lequel est présentée toute l'offre culturelle des monuments.
- Les sites des monuments eux-mêmes dont la liste est disponible sur la page <https://www.monuments-nationaux.fr/trouver-un-monument> et qui sont structurés autour d'un même noyau
 - Une page d'accueil regroupant les éléments attendus par les visiteurs mettant en valeur le monument et ses actions
 - Une rubrique Visiter permettant de fournir à chacun les informations pratiques, condition d'accueil, prix, activité à faire autour du monument, etc. pour que tous puissent préparer leur visite en toute sérénité
 - Une section Découvrir pour approfondir ses connaissances du monument en amont de sa visite ou pour la poursuivre ensuite
 - Un agenda offrant une vue de l'offre culturelle du monument et de ses actions auprès du public

Sur chaque site, une navigation secondaire permet d'accéder aux informations suivantes :

- Espace de don et mécénat participatif
- Espace dédié aux professionnels du tourisme

Les accès à la e-billetterie et à la e-boutique sont mis en avant sur chaque page.

Les sites ci-dessus sont dans le périmètre de la prestation du présent marché. D'autres sites et éléments du système d'information sont hors périmètre même si le prestataire du présent marché pourrait avoir à gérer les données de ceux-ci (liens, widgets, interfaces par API, etc.). Le schéma ci-dessous présente les interactions entre les différentes briques de la galaxie des sites Internet du CMN :



2.1.5 Solution actuelle : socle technique et fonctionnalités principales (front office)

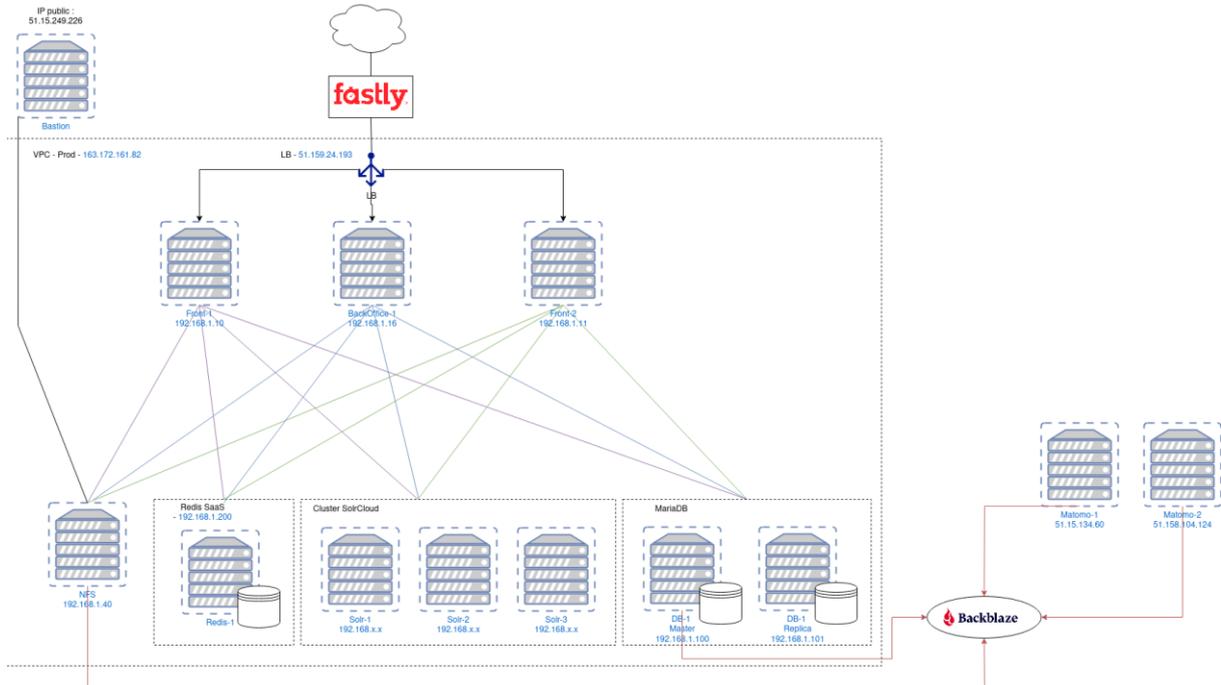
La solution actuelle repose sur le socle suivant :

- IBEXA Expérience (4.6.12)
- PHP 8.1.15

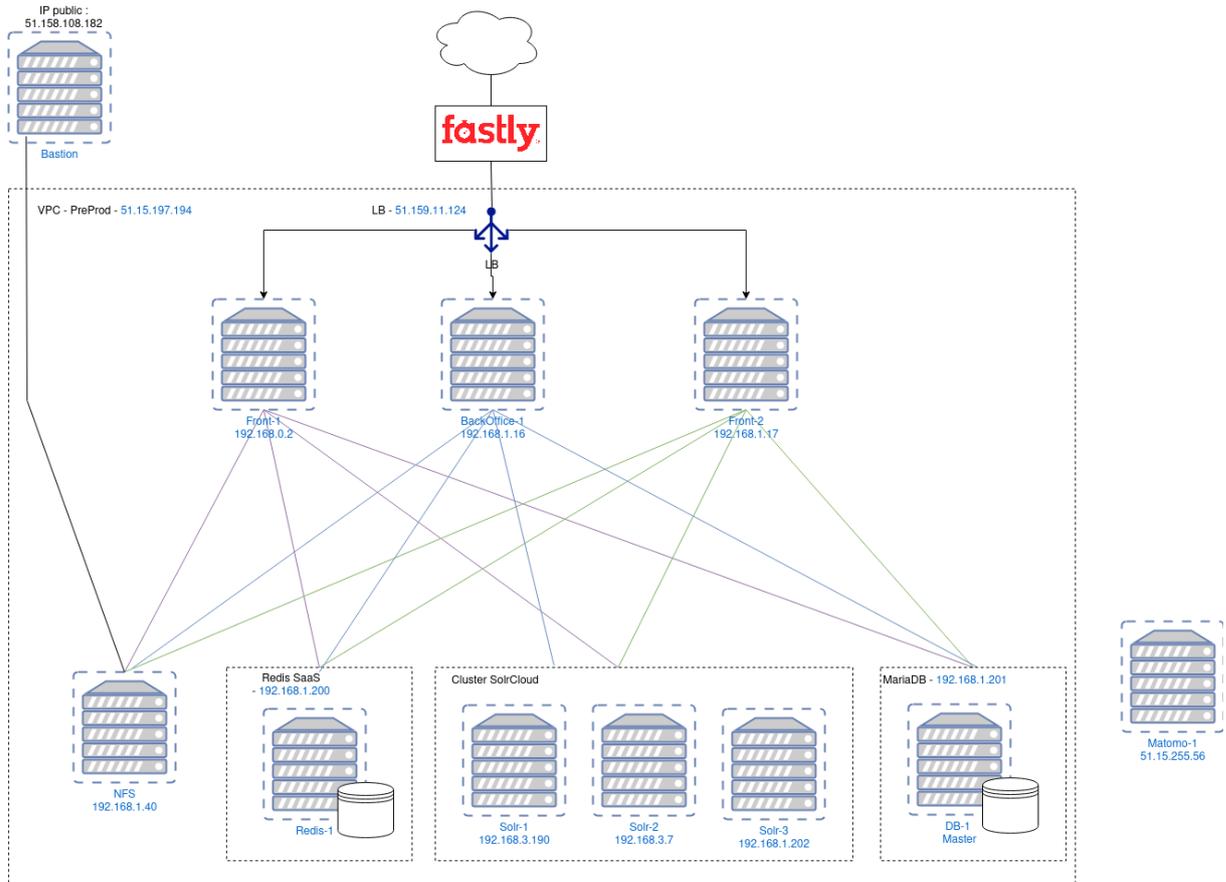
2.1.6 Solution actuelle : architecture de l'hébergement

Deux environnements sont mis en place :

- Un environnement de production



- Un environnement de préproduction pour valider les différentes évolutions avant mise en production



2.1.7 Dimensionnement actuel : nombre d'utilisateurs et volumétrie des contenus

Pour l'année 2023, correspondant à la dernière année de fonctionnement pleine, les principales données de fréquentation sont les suivantes :

- Nombre de visiteurs uniques : 3 964 000
- Nombre de pages vues : 44 515 000
- Temps moyen passé sur le site par visiteur : 3 min

Un noyau de 70 contributeurs participe à l'écriture et la mise à jour des contenus sur les sites (institutionnel et monuments).

2.2 Projet

Les orientations stratégiques du projet déterminent la nature de la commande. Elles sont explicitées dans les CCTP qui seront communiqués aux candidats sélectionnés pour la phase offres.

- Maintien en situation opération de la plateforme DXP IBEXA pour gérer de manière unifiée et transversale l'offre d'information, de médiation, de ressources et de données ainsi que l'offre commerciale ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités ;
- Améliorer et unifier l'expérience utilisateur.

Pour toute évolution, une approche en co-design ou design participatif est exigée lors des phases de conception.

2.3 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la maintenance des sites Internet du Centre des Monuments Nationaux : conception générale comme de nouvelles fonctionnalités, maintien en situation opérationnelle de la plateforme IBEXA (TMA), développements fonctionnels.

Attention : Il est précisé qu'une consultation ayant pour objet des prestations pour l'hébergement et l'exploitation des sites sera organisée ultérieurement. Les prestations pour l'hébergement et l'exploitation des sites sont donc de facto exclues du périmètre du présent marché

2.4 Procédure de passation

Conformément au 3° de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur choisit d'utiliser la procédure avec négociation dans la mesure où le marché, objet de la présente consultation, comporte des prestations de conception.

La consultation est donc passée selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R.2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

ARTICLE 3. Dispositions générales

3.1 Durée du marché

Le présent marché débute à sa date de notification.

La période d'exécution des prestations de la part forfaitaire et de la part à commandes débutera le 25 novembre 2025 pour une durée d'un (1) an. Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une période d'un (1) an.

Le Titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

Dans le cas où le Centre des monuments nationaux souhaite ne pas reconduire le marché, il notifie au Titulaire, par tout moyen, sa décision de non-reconduction au plus tard deux (2) mois avant la date anniversaire du marché. Le Titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction du présent marché.

Remarque : Il est précisé qu'une période de prise de connaissance de l'existant par le Titulaire est prévue entre la date de notification du marché et le 25 novembre 2025, date de début des prestations.

3.2 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le titulaire pourra céder ou nantir les créances résultant du marché.

3.3 Forme juridique de l'attributaire

Le candidat peut se présenter individuellement ou sous forme de groupement.

La forme du groupement éventuel n'est pas imposée. Cependant, en cas de groupement conjoint, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur pour attribuer le marché est la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, l'équipe devra être entièrement constituée lors de la remise de la candidature. Hormis une évolution pour que la forme du groupement corresponde aux exigences du pouvoir adjudicateur au moment de l'attribution du marché, la modification du groupement ne sera pas possible, conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique, **le CMN interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.**

3.4 Délai de validité des offres

Sans objet à ce stade. S'agissant des candidatures, elles restent valides pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4. Déroulement de la procédure

La procédure se déroule ainsi :

4.1 Phase candidature

La phase candidature se déroule de la façon suivante :

- Retrait du dossier de candidature sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE)
- Dépôt des candidatures conformément à l'article 6.3 du présent règlement de consultation.
- Sélection des candidats admis à présenter une offre.
- Information des candidats non retenus et envoi aux candidats sélectionnés d'une invitation à remettre une offre.

Les candidats admis à présenter une offre seront informés par la plateforme PLACE via l'adresse électronique mentionnée sur le registre des dépôts des candidatures.

Aussi, nous attirons l'importance de leur authentification sur la PLACE.

Au terme de l'analyse des candidatures, le Pouvoir adjudicateur retiendra les **trois (3) candidats les mieux notés**. Dans l'hypothèse d'une égalité de note, le Pouvoir adjudicateur retiendra l'ensemble des candidats arrivés en même position.

Pour exemple :

Candidat A classé en 1ère position ;

Candidat B, C et D classés en 2ème position ex-aequo ;

Candidat E classé en 3ème position ;

Le Pouvoir adjudicateur retiendra les candidats A, B et C et D.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures (c'est-à-dire ayant une note supérieure à la note éliminatoire définie à l'art. 7) est inférieur à trois (3), le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

4.2 Phase offre

- Remise des offres initiales : dans un délai prévisionnel de 25 jours après la date d'envoi du DCE phase offre ;
- Les offres pourront faire l'objet de négociations par le CMN, mais le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation ;
- Sélection du titulaire, information des soumissionnaires non retenus et notification du marché.

ARTICLE 5. Dossier de consultation

5.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) est composé comme suit :

Pour la phase candidature :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) phase candidature et son annexe résumant le CCTP qui sera publié lors de la phase offres

Pour la phase offre :

- Le DCE ne sera communiqué qu'aux seuls candidats invités à remettre une offre

5.2 Mise à disposition du dossier de candidature par voie électronique

Le dossier de candidature est à retirer gratuitement par les candidats jusqu'à la date limite de remise des candidatures sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2768078&orgAcronyme=f5j>

Les candidats pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, questions/ réponses. Cet élément est essentiel pour la suite de la procédure. L'authentification leur permettra notamment de poser des questions et d'être informés des modifications apportées aux pièces de la consultation.

5.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le Centre des monuments nationaux se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Le délai ci-dessus fixé sera décompté à partir de la date à laquelle les candidats auront reçu les modifications. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures ou des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6. Présentation des candidatures

6.1 Documents à produire

L'arrêté du 22 mars 2019 fixe la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) qui remplace les documents de candidature (formulaires DC1, DC2).

Le formulaire DUME est à compléter en ligne sur la PLACE avant de joindre son offre.

Le candidat présentant un DUME vérifiera toutefois que l'ensemble des informations listées ci-dessous est bien présent dans son document unique.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces présentées ci-après (en respectant les libellés des pièces énoncées ci-dessous) :

1. Situation juridique et administrative

- Lettre de candidature (DC1) « lettre de candidature » complétée disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Le cas échéant, pouvoir et extrait Kbis habilitant le signataire des documents à engager la société ;
- La copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire.

2. Capacités professionnelles, techniques et financières

➤ Capacités professionnelles et techniques

- Déclaration du candidat (DC2) intégralement complétée ; disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Carnet de références, démo de projets similaires ou tout élément permettant de justifier de l'expérience professionnelle du candidat. Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché. A ce titre, les candidats sont invités à fournir **5 références de projets en lien avec l'objet du marché, réalisés au cours des 5 dernières années**, ou à défaut dans les années précédentes. Les soumissionnaires préciseront pour chaque référence la description des missions réalisées, le destinataire, la date, la durée et le montant.

Les références relatives à des projets conduits pour des opérateurs publics de grande envergure seront particulièrement appréciées.

- Note de présentation des moyens techniques et humains (maximum 8 pages A4). Il est demandé aux candidats d'indiquer dans cette note :
 1. Description détaillée des moyens techniques mis à disposition (liste des équipements)
 2. Les compétences et la formation de chaque membre, avec CV et justificatifs permettant d'apprécier l'adéquation avec les exigences du dossier. L'équipe devra rassembler l'ensemble des profils techniques et managériaux estimés nécessaires à l'exécution des prestations prévues au marché, en particulier :
 - i. Développement (front, back, concepteur SI, bases de données)
 - ii. Graphisme
 - iii. Design UI et UX
 - iv. Webmastering éditorial
 - v. Intégrateurs/trices
 - vi. Gestion de projet
 - vii. Accompagnement SEO

Il est demandé de fournir un organigramme de fonctionnement de l'équipe constituée.

En cas de groupement, les missions de chaque membre doivent être clairement explicitées. La compétence de chef de projet sera obligatoirement prise en charge par le mandataire.

➤ Capacités financières

Les candidats présenteront leur chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations pour lesquelles ils se portent candidats, notamment que l'exécution du marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure et doivent à ce titre fournir leur chiffre d'affaires consolidé des 3 dernières années.

La moyenne du chiffre d'affaires, sur les 3 dernières années, du candidat individuel ou du groupement devra être supérieure ou égale à 800 000 € HT pour le présent marché.

Dossier relatif au groupement :

Le candidat joindra pour chaque membre du groupement **l'intégralité des pièces et justificatifs** susmentionnés (hormis la lettre de candidature - Formulaire DC 1).

Pour justifier des capacités professionnelles et techniques d'autres opérateurs économiques, le candidat membre du groupement devra produire les mêmes documents concernant l'opérateur que ceux exigés des candidats.

En cas de sous-traitance :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur (formulaire DC2 ou autres documents sus mentionnés).

Par ailleurs, il adresse une déclaration spéciale (modèle type DC4 et accessible à l'adresse suivante) : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

6.2 Compléments à apporter au dossier de candidature

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de candidature.

6.3 Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

Comment transmettre la candidature ?

La remise des candidatures **s'effectue uniquement par voie électronique** sur la plateforme des Achats de l'Etat via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2768078&orgAcronyme=f5j>

Toute candidature transmise sous forme papier sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée.

Les candidatures parvenues hors délais ne sont pas acceptées.

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Seul l'horodatage de réception de l'offre par la PLACE fait foi (et non la date et heure d'envoi par le candidat du fichier contenant son offre sur la plateforme).

Les candidats sont invités à prendre en compte les éventuels délais résultant notamment de leur débit de connexion internet ou de la taille des pièces transmises sur la PLACE.

Toute offre arrivée hors délai selon l'horodatage de réception de la PLACE sera écartée et non analysée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 7. Examen des candidatures

Sur la base des pièces produites par les candidats à l'appui de leurs candidatures, ces dernières seront examinées au regard de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures dont les niveaux de capacités professionnelles, techniques auront été jugées insuffisantes seront écartées (note inférieure à 50/100 points).

De même ; conformément à l'article 6.1, si la moyenne du chiffre d'affaires, sur les 3 dernières années, du candidat individuel ou du groupement est inférieure à 800 000 € HT, la candidature sera écartée de l'analyse.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont pondérés de la manière suivante (sur 100 points) :

Critères d'analyse	100 points
Capacité professionnelle, appréciée au regard des références du candidats sur des prestations similaires (<i>notamment les 5 références de projets en lien avec l'objet du marché, réalisés au cours des 5 dernières années</i>)	50 points

Capacité technique appréciée au regard des effectifs moyens annuels, des profils de compétences mobilisés pour l'exécution du marché et des moyens informatiques et logiciels du candidat	50 points
---	------------------

En application de la pondération susmentionnée, les trois candidats les mieux classés seront invités à remettre une offre.

ARTICLE 8. Renseignements sur la dématérialisation – Utilisation PLACE

La plateforme des achats de l'Etat (PLACE) mise à disposition par le Centre des monuments nationaux est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la présente consultation.

Par l'intermédiaire de cette plate-forme, les soumissionnaires doivent :

- retirer le dossier de consultation candidature dans son intégralité,
- poser des questions relatives à son contenu,
- télécharger les demandes de précisions et réponses aux questions posées pendant la consultation et lors de l'analyse des candidatures,
- envoyer sa candidature et les éventuels compléments demandés par voie électronique.

Le support de la PLACE peut être contacté les jours ouvrés, jusqu'à 19h00, directement sur son site internet : [FAQ - Créer une demande \(marches-publics.gouv.fr\)](https://www.marches-publics.gouv.fr)

ARTICLE 9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date et l'heure limites de remise des candidatures, une demande sur la plateforme des achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation sur la plateforme des achats de l'Etat (=la PLACE) et sera transmise par cette plateforme dématérialisée (PLACE).

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et les informations transmises (courriel donné) lors du téléchargement du DCE sur PLACE qui dispose que :

Attention : Les informations que vous allez saisir sont importantes. Elles vous permettront tout au long de la procédure de recevoir les informations relatives à la procédure : modifications de dates, rectificatifs/compléments au Dossier de Consultation, etc.

ARTICLE 10. Annexe n°1 : Résumé CCTP : Conception, développements fonctionnels, tierce maintenance applicative

Présentation générale du projet

À la suite de la refonte de ses sites Internet en avril 2013, le CMN souhaite maintenir la solution IBEXA mise en place.

Axée sur des objectifs de simplification et de rationalisation de ses outils pour permettre au CMN de renforcer sa présence et sa visibilité en ligne, d'y développer son activité commerciale, et d'améliorer l'expérience de ses visiteurs, la stratégie retenue a vu la mise en place de la plateforme DXP IBEXA.

Dans cette perspective globale, le site institutionnel <https://www.monuments-nationaux.fr> s'adresse à des publics principalement institutionnels, partenariaux et professionnels (presse, enseignants, professionnels du tourisme).

Le site institutionnel s'articule autour de différentes rubriques :

- La liste de tous les monuments du CMN
- Le Magazine : contenus transversaux de fond
- Innovation : incubateur du Patrimoine, projets innovants, tiers-lieux
- Formations & expertise : offres du CMN
- Editions du Patrimoine : catalogue des collections et ouvrages de l'établissement
- Agenda : agrégation des agendas culturels des monuments et événements institutionnels

Celles-ci sont complétées par une présentation du CMN et un espace dédié aux professionnels. Le site institutionnel est traduit en 3 langues (français, anglais, espagnol).

Les sites de chaque monument cible plutôt un public lié à son visitorat (individuels, familles, amateurs par exemple) mais aussi des publics professionnels centrés sur le monument en question. Ceux-ci sont personnalisés au moyen de plusieurs éléments :

- URL dédiée
- Logo portant mention du nom du monument
- Couleur principale (choix entre 6 couleurs)

La structure de ces sites est similaire tant sur son UX/UI et sa structure qui s'adapte à la diversité et la quantité des contenus. Les principales rubriques sont au nombre de 3 :

- Visiter : l'espace permettant aux visiteurs de préparer leur visite du monument
- Découvrir : contenus de fond sur le monument dont son histoire et ses incontournables
- Agenda : offre culturelle du monument

Ici aussi ces rubriques sont complétées, dans le contexte propre à chaque monument, entre autres par un espace dédié aux professionnels, la gestion du domanial et un appel à soutenir financièrement le monument.

Ces sites sont traduits en plusieurs langues selon le public des visiteurs.

D'autres sites viennent compléter la galaxie internet de l'établissement :

- La diffusion des données des bases scientifiques de l'établissement :
 - o Collectio (inventaires des œuvres)
 - o Références (ressources documentaires)
- La diffusion et commercialisation des médias du CMN (Regards)
- La e-billetterie (particuliers et professionnelles)

Périmètre fonctionnel

Décrit dans la version complète du CCTP, il fait l'objet d'un schéma synthétique présenté dans le RC, pour la partie front. En back-office, les besoins sont ceux d'un CMS orienté vers la valorisation de contenus éditoriaux (actualités, textes, médias), avec une gestion de droits classiques de contribution (superviseurs, administrateurs, contributeurs) impliquant environ soixante-dix personnes.

Reprise de l'existant

Le prestataire aura à charge de prendre connaissance de l'existant notamment

- Transfert de connaissances en provenance du titulaire actuel
- Intégration du fonds documentaire
- Reprise et mise en place de l'assistance technique
 - o Codes sources existants
 - o Outil de gestion des tickets

Conception et développement

Les prestations de conception et de développement dévolues au présent marché portera sur trois points :

- Lors d'évolution fonctionnelle ou de demande d'amélioration, l'UI-UX, doit être menée selon une approche de co-design pour garantir l'appropriation du site par les publics cibles en respect de la charte graphique établie et de l'accessibilité des sites
- Le développement de nouvelles fonctionnalités avec un engagement sur le niveau de conformité du RGAA
- La maintenance de la DXP Ibexa structurée

Tierce Maintenance Applicative (TMA)

Il s'agit d'une maintenance corrective. Elle commencera dès le lendemain de la fin du marché actuel.

Le candidat s'engagera sur les exigences en termes de délais d'intervention selon la classification des dysfonctionnements (mineurs, majeurs ou bloquants).

Le titulaire travaillera en relation étroite avec le titulaire en charge de l'hébergement.

Le titulaire assurera la gestion de la licence IBEXA ainsi que celles de l'outil tiers DeepL.